



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

Nb de membres du Conseil municipal : 23	PRESENTS : Mme DEPIERRE Maire, Mme REGALDI, M. POULET, Mme BUGADA, M. CHUARD, Mme BRIOT GAIDIOZ, M. PETIGNY, Adjoints,
Nb de conseillers en exercice : 23	Mme BOUDRY, conseillère municipale déléguée, M. TAUBATY, Mmes BAILLY, LAMY, M. MOLIN, Mmes CHATEAU, PINGAT, MM BRUNIAUX, MEYNIER., Mme PORTERET, M. JABER, Mme HALLE, conseillers municipaux.
Nb de conseillers présents participants au vote : 19	
Nb de procurations : 4	ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : Mme GRESSER pouvoir à Mme BAILLY Mme CALONNE pouvoir à Mme BRIOT GAIDIOZ Mme JACQUET pouvoir à M. CHUARD M. MARTI pouvoir à M. MOLIN
Convocation du : 23 / 01 / 2024	SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAMY

DÉLIBÉRATION N° 3 :

Projet de réalisation de réseaux de chaleur bois : Montant maximum de la prime à verser aux soumissionnaires du marché public global de performances

En avril 2023, la Commune a fait réaliser une étude de faisabilité du réseau de chaleur, qui a permis de vérifier qu'il y a un intérêt à réaliser des réseaux de chaleur sur son territoire.

En effet, de nombreux bâtiments comme des établissements scolaires sont aujourd'hui équipés de chaudières fioul. D'autre comme le lycée, l'EHPAD ou encore la piscine sont raccordés au réseau de gaz communal.

La commune souhaite être actrice de la transition énergétique et écologique et maîtriser le coût de l'énergie délivrée. Elle doit par ailleurs renouveler certains équipements de production de chaleur vieillissants.

Aussi, la Commune souhaite se doter de réseaux de chaleur Bois pour sortir des énergies fossiles, ce qui permettra également d'utiliser un outil de production de chaleur EnR qui contribue à dynamiser l'économie locale.

Le périmètre du projet viserait à satisfaire des besoins totaux de chauffage et d'eau chaude à hauteur de 3400 MWh/an environs, répartis sur trois secteurs (avec trois chaufferies dédiées) : le quartier du stade, le quartier du centre-ville et le quartier EHPAD.

Pour permettre une mise en service des réseaux de chaleur entre octobre 2025 et janvier 2026 (mise en service progressive des équipements), le calendrier prévisionnel prévoit le recrutement d'un prestataire à l'été 2024, chargé de la conception et de la réalisation du projet, avec la remise d'un avant-projet.

Pour ce recrutement, il est proposé de mettre en œuvre un marché public global de performance, pour la conception, réalisation et exploitation des chaufferies bois (+appoints) et de leurs réseaux de chaleur, en application de l'article L.2171-3 du Code de la commande publique.

Lors de la procédure de publicité et de mise en concurrence, il sera demandé aux opérateurs économiques de présenter, dans leur offre, une étude de conception correspondant à un niveau d'avant-projet, de manière à permettre de visualiser et d'apprécier le projet proposé pour les bâtiments des chaufferies, tant d'un point de vue technique qu'architectural.

Dans ce cadre, et en application des articles R.2171-19 et R. 2171-20 du Code de la commande publique, il est proposé d'attribuer une prime d'un montant de 8000 € HT aux soumissionnaires qui auront remis une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation. Les modalités de réduction ou de suppression de la prime dont l'offre ne répondrait pas aux documents de la consultation seront précisées dans le règlement de la consultation.

La rémunération du titulaire du marché public tiendra compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure et sera incluse dans le calcul de ses honoraires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (1 contre et 1 abstention), décide:

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à lancer la consultation pour le recrutement d'un prestataire, sous la forme d'un marché public global de performance pour la conception, réalisation et exploitation maintenance des chaufferies bois et de leurs réseaux de chaleur, ainsi que toutes les consultations nécessaires à la réalisation du réseau de chaleur,
- **D'ATTRIBUER** une prime d'un montant maximum de 8000 € HT aux soumissionnaires qui répondront au marché public global de performances, sous réserve qu'ils aient remis une offre et des prestations conformes aux documents de la consultation, et selon les conditions qui seront fixées dans le règlement de consultation ;
- **DE DIRE** que le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Régie de chaleur qui sera créée par la suite.
- **DE SOLLICITER** les subventions d'investissement auprès de l'ADEME au travers du fond chaleur ou du SIDEC du Jura au travers de son COT ENR, de la Région Bourgogne Franche-Comté, des fonds européens tels que le FEDER, de l'état au travers notamment de la DETR et de la FSIL et tout autre organisme.

- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tous les documents afférant aux demandes de subventions.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Arbois, le 30 janvier 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE

La Secrétaire de Séance,

Alice LAMY